

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 5
Affiché le 27 février 2025

Conseil municipal du 25 février 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme KRAEMER Anne-Marie,
Mme GROSJEAN Michelle, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK
Martine, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia
Absents : Mme DIEMER Estelle qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, M. DIEMER
Steve qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, Mme ERNE-HEINTZ Valentine qui
donne pouvoir à Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à
Mme KRAEMER Anne-Marie, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M.
LASTHAUS Jean-Claude, M. KRENCKER Julien
Secrétaire de séance : M. MARTINI Matthieu

**2. OBJET : ACQUISITION FONCIERE POUR LA CREATION D'UNE PISTE
CYCLABLE ENTRE GIMBRETT ET RUMERSHEIM**

Vu la délibération n° 03 du 30 janvier 2024,

Dans le cadre d'un projet de création d'une piste cyclable entre Gimbrett et Rumersheim, la commune souhaite acquérir des portions de parcelles supplémentaires afin d'élargir la piste mixte qui correspond aux chemins d'origine :

- chemin d'exploitation cadastré 419 section 23 parcelle n°105 pour une superficie de 4320 m² et d'environ 965,82 mètres linéaires
- Chemin d'exploitation cadastré 157 section 24 parcelle n° 123 pour une superficie de 2415 m² et d'environ 565,51 mètres linéaires

Les portions de parcelles supplémentaires sont les suivantes :

- Parcelle 157 section 24 n°96 pour une emprise de 360,15 m²

Le Conseil Municipal après délibération,

Décide l'acquisition des parcelles ci-dessus par dédommagement valorisé à hauteur du prix de l'are agricole en vigueur pour le propriétaire et indemnités d'évictions pour l'exploitant des parcelles,

Autorise le maire à faire effectuer les travaux sur les portions de parcelles concernées et à authentifier l'acte administratif de cession,

Désigne, conformément à l'article L1311-13 du CGCT, M. Charles GASS, adjoint au maire, pour signer l'acte administratif de cession.

APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – 1 ABSTENTION

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20250225-20252502-02-DE
Date de réception en préfecture : 27/02/2025

Matthieu MARTINI